

Montréal, le 16 septembre 2015

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

M<sup>e</sup> Jean-Olivier Tremblay  
Affaires juridiques  
Hydro-Québec  
75, boul. René-Lévesque Ouest – 4<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**OBJET : Demande relative au retrait des fonctions PSE et IA du registre des entités visées par les normes de fiabilité  
Dossier de la Régie : R-3936-2015**

---

Cher confrère,

Le 31 juillet 2015, Hydro-Québec, par sa direction Contrôle des mouvements d'énergie, dans ses fonctions de coordonnateur de la fiabilité au Québec (le Coordonnateur), a déposé auprès de la Régie de l'énergie (la Régie) une demande visant le retrait des fonctions PSE et IA du registre des entités visées par les normes de fiabilité (le Registre).

Le 3 septembre 2015, le Coordonnateur amende sa demande et dépose les pièces B-0007 à B-0010.

La Régie entend traiter la demande par voie de consultation. Elle demande au Coordonnateur d'afficher, dans les meilleurs délais, l'avis aux personnes intéressées ci-joint sur son site internet.

La Régie demande également au Coordonnateur de communiquer cet avis aux entités étant présentement identifiées sous les fonctions PSE et IA, selon le Registre actuellement en vigueur<sup>1</sup> et pour lesquelles la présente demande aurait un impact. La Régie demande au Coordonnateur de l'informer des moyens pris pour aviser ces entités.

Veillez agréer, cher confrère, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie  
VD/ml  
p. j.

---

<sup>1</sup> <http://www.regie-nergie.gc.ca/audiences/NormesFiabiliteTransportElectricite/RegistreEntites.html>.

Approuvé le 23 juin 2015.